



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Mende, le 05 mai 2015

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulés du projet de texte :

Projet d'arrêté organisant la lutte contre le campagnol terrestre (Arvicola terrestris) et le campagnol des champs (Microtus arvalis) dans le département de la Lozère

Période de mise à disposition par la voie électronique : du 09 avril au 29 avril 2015

Lien URL de la publication :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Consultation-du-public-projet-d-arrete-prefectoral-contre-le-campagnol-terrestre-et-des-champs>

Six contributions ont été recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Au total, 6 messages ont été reçus sur la boîte mail dédiée. Les personnes ayant contribué se sont identifiées comme :

- la FDSEA de Lozère (deux messages) ;
- les Jeunes Agriculteurs de Lozère (un message) ;
- la Chambre départementale d'agriculture de Lozère (un message) ;
- la FREDON Languedoc-Roussillon (deux messages).

En complément des messages électroniques, **un courrier** de la délégation territoriale départementale de l'Agence régionale de santé a été transmis à la DDT durant la consultation. Les observations formulées ont été intégrées dans l'analyse de la consultation du public

Le chef du service biodiversité eau forêt



Xavier CANELLAS